

RÈGLEMENT PARTICULIER

TOURNOI NATIONAL N1 DE NOEL DU BCMAY

17 & 18 décembre 2022

1. Le tournoi est organisé par le Badminton Club Moulins Avermes Yzeure (BCMAY).
2. Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD, sous la responsabilité du JA principal. Les JA sont **Maryvonne GIRARDIN** (principal), **Fabrice PIOU** (adjoint). Les GEO seront **Olivier COTTE** et **Alexandre MARIN**,
3. Le présent tournoi est ouvert à tous les licenciés FFBaD au niveau national catégories minimales (avec un classement minimum R6), cadets, juniors, seniors, vétérans, avec une licence valide au moment de l'inscription, et de **niveau NC à N1**.
4. Le tournoi se déroulera au **Complexe de la Raquette à Yzeure (03) sur 9 terrains**.
5. Le logiciel BADNET sera utilisé pour la gestion de la compétition.
6. Les joueurs minimales (classement minimum R6), cadets et juniors peuvent participer, à condition, pour les compétiteurs mineurs, qu'un représentant majeur soit présent à la compétition. S'il ne s'agit pas d'un des parents, il devra être muni d'une attestation parentale.

Les tableaux

7. Le tournoi se joue en simple (SH/SD) et/ou en double (DH/DD).
8. Les joueurs peuvent s'inscrire dans **2 tableaux**.
9. En simple, le nombre maximum de joueurs total sera de **112**.
En double, le nombre maximum de paires totales sera de **92**.
10. Le CPPH pris en compte pour le calcul de la valeur du tableau est le **CPPH en date du 3 décembre 2022. Le tirage au sort aura lieu le 10 décembre 2022**.
En double, c'est le cumul des points CPPH des deux joueurs qui sera retenu.
11. Les simples se joueront entièrement le samedi de 8h à 22h maxi, les doubles se joueront entièrement le dimanche de 8h à 19h maxi.
12. L'organisateur répartira les joueurs en fonction de leur classement CPPH. L'objectif est d'obtenir des séries les plus homogènes possibles, avec, autant que possible, des tableaux de 8 à 12 joueurs ou paires, et deux sortants par poule.
13. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier les tableaux en cas de nécessité et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi, après accord avec le juge arbitre.
14. Dans toutes les disciplines et sur tous les tableaux, le tournoi se déroulera en phases de poules, puis en élimination directe. Dans la mesure du possible et en fonction du nombre de participants dans chacun des tableaux, les poules de 4 seront privilégiées, avec deux sortants par poule.
15. Dans le but d'assurer le bon déroulement du tournoi, et en fonction du nombre de joueurs inscrits dans chaque discipline, le comité d'organisation se réserve le droit de réduire le nombre de tableaux mentionnés dans une ou plusieurs disciplines.

Inscriptions

16. La date limite d'inscription est fixée au **2 décembre 2022 à 23h59**. Les tarifs par joueur sont fixés à 18€ pour 1 tableau, et 20€ pour 2 tableaux.
17. Le paiement devra se faire soit à l'inscription sur Badnet via CB, soit par chèque par courrier, idéalement en un seul envoi par club si possible pour faciliter la gestion. L'inscription sera effective uniquement à la réception du paiement. Il est impératif que le paiement soit fait **AVANT** le début du tournoi, afin de faciliter la gestion du tournoi.
18. **Les inscriptions se feront obligatoirement par l'intermédiaire sur BADNET**
<https://v5.badnet.org/tournoi/public?eventid=15439>
19. En cas de forfait du joueur après la constitution des tableaux, les frais d'inscription ne seront remboursés que sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou certificat de l'employeur). À défaut, les droits d'inscription resteront dus. Pour les doubles, les deux partenaires seront remboursés dès lors qu'un des joueurs présente un justificatif. Tout forfait survenu après le tirage au sort sera à justifier par écrit auprès de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, ou par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org, en indiquant les références du tournoi (date/nom du tournoi, numéro de licence et nom/prénom), dans les 5 jours suivant la date de début de la compétition.

Règles sur place

20. Les dispositions sanitaires du Gouvernement en vigueur seront appliquées.
21. Un échéancier prévisionnel sera affiché à titre informatif dans les salles mais il pourra être modifié pour le bon déroulement de la compétition.
22. A l'appel de son nom, tout (e) joueur (euse) qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 min pourra être disqualifié (e) par le juge arbitre.
23. Tout (e) joueur (euse) devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tout le matériel utile à son match.
24. Les matchs se joueront en plumes pour les joueurs classés : volants officiels « YONEX AEROSSENSA 30 ». Ils seront en vente à la table de marque. Ils seront utilisés en cas de litige entre des joueurs sur le choix des volants.
25. Les joueurs disposent d'un délai de 3 minutes de préparation à partir de l'appel de leur nom pour se présenter. Ce temps inclut le test des volants à pratiquer dès l'arrivée sur le terrain. Tout joueur non présent après l'appel de son match pourra être disqualifié par le Juge-arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition. Il veillera donc à être dans la salle à l'approche de son match.
26. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage mais pourront être aussi sous la direction d'un arbitre.
27. Les matchs seront scorés avec un marqueur de score par les joueurs des matchs précédents.

28. Une tenue de badminton conforme à la réglementation de la FFBaD est exigée sur le terrain.
29. Seuls auront accès aux terrains les joueurs (euses) appelés à jouer ainsi qu'un coach maximum par joueur/paire.
30. Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute excepté au service où il sera remis une fois.
31. Le temps minimum de repos entre les matchs est de 20 minutes, compté entre la fin du dernier point du match précédent et le premier point joué du match suivant.
32. Tout (e) joueur (euse) désirant s'absenter, quelle que soit la raison et/ou la durée, devra prévenir le juge arbitre et avoir son accord, sous peine d'être disqualifié (e) à l'appel de son match.
33. Contestations : Seul le représentant d'un club/comité/ligue pour le jour du tournoi pourra contester auprès des Juges-Arbitres. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
34. Les décisions du juge arbitre et du comité d'organisation sont sans appel.
35. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident.

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement. Le juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout (e) joueur (euse) qui ne respecte pas un point de ce règlement.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en respectant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite du tournoi.

Le comité organisateur du BCMAY,



Le juge-arbitre principal : Maryvonne GIRARDIN